

Procuration a un généalogiste

Par **eveali**, le **22/06/2015** à **15:35**

nous avons été contacté par un généalogiste suite au décès de la soeur de mon père. Après transaction par l'intermédiaire d'un avocat nous avons fait baisser les honoraires de 35% à 15%. A ce jour le généalogiste nous demande

- de signer un contrat de mandat et de justification de droits
- une procuration générale afin de nous représenter dans la succession
- une procuration spéciale afin de procéder au déblocage des assurance vie

NE SERAIT CE PAS UN PEU ABUSIF?????

Je vous remercie de votre réponse

-